



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

formation professionnelle

Question écrite n° 44456

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la fonction publique sur le rapport présenté par Monsieur Raymond-François Le Bris intitulé « Propositions pour une réforme de la formation des agents de l'État » et qui lui a été adressé en décembre dernier. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis sur la proposition formulée dans son rapport consistant à accompagner l'agent dans l'exercice de ses premières responsabilités.

Texte de la réponse

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique a pris connaissance avec intérêt de la question relative à l'une des propositions du rapport présenté par M. Raymond-François Le Bris intitulé « Propositions pour une réforme de la formation des agents de l'État », tendant à accompagner l'agent dans l'exercice de ses premières responsabilités. C'est sur la base de ce rapport que le ministre et le secrétaire d'État en charge de la fonction publique ont retenu cinq grands axes en mai 2009. Le quatrième axe a fixé pour objectif d'accompagner les jeunes fonctionnaires dans leur premier poste, en mettant en oeuvre des procédures d'affectation permettant de bien prendre en compte leur profil et leurs attentes, tout en redonnant la main aux employeurs dans le choix de leur futurs collaborateurs. Dans le cadre de cet objectif prioritaire, plusieurs pistes sont à l'étude : pour aider le jeune fonctionnaire en situation de prise de poste et créer davantage de continuité entre la formation à l'école et l'exercice de ses premières responsabilités, des périodes de retour en formation assez tôt après l'affectation sont mises en oeuvre à l'image de la formation des jeunes attachés en préfecture ; afin de faciliter la prise de poste, l'agent nouvellement nommé pourrait également bénéficier du soutien d'un fonctionnaire expérimenté dans le service dont il relève. La réflexion autour du tutorat dans la fonction publique est donc bien engagée à l'instar des expériences déjà menées dans le cadre du parcours d'accès aux carrières territoriales, hospitalières et de l'État et au sein des classes préparatoires intégrées ; enfin, les modifications des conditions d'affectation déjà en oeuvre et qui tendent à renforcer l'information des élèves des écoles sur les métiers et les carrières (mise à disposition des fiches de poste) doivent permettre de mieux concilier les besoins des administrations et les attentes des agents. Ces différentes orientations passent aussi par la mise en oeuvre des politiques de formation professionnelle tout au long de la vie qui, au-delà de la première affectation, reste un outil essentiel de développement des compétences et de maintien de l'employabilité.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44456

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Fonction publique

Ministère attributaire : Travail, solidarité et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2009, page 2481

Réponse publiée le : 16 novembre 2010, page 12526